



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1073>

Ordonnances Macron : les premiers licenciements en rupture collective dès 2018 !

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 29 décembre 2017

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Emmanuel Macron nous avait promis que ces ordonnances faciliteraient l'emploi, c'est tout le contraire qui se passe...

L'encre des textes de loi à peine séchées que de nombreuses entreprises, et pas des moindres, se saisissent d'une des dispositions des ordonnances pour licencier plus facilement : la rupture conventionnelle collective (RCC).

[Lire la suite...](#)